

# FERMETURE MAIRIE et mesures de CONFINEMENT

**\*\*\* IMPORTANT \*\*\***

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, le CONFINEMENT de la population a été décidé le 16 mars 2020 par le Président de La République. Tous les lieux publics non essentiels ont été fermés au public .

Nous vous rappelons que pour tout déplacement il faut vous munir, en fonction de votre situation :

- Soit de l'attestation de déplacement dérogatoire
- Soit du justificatif de déplacement professionnel

**En cohérence avec le confinement obligatoire de la population, pour protéger les agents et la population, les services administratifs de la commune ont été fermés au public depuis le 17 mars à 12h. Toutefois, les urgences continuent d'être traitées, les mails sont lus, les messages vocaux écoutés.**

**PENDANT LE CONFINEMENT VOICI QUELQUES INFORMATIONS QUI POURRAIENT VOUS ETRE UTILES**

## EN CAS D'URGENCES

(incidents, incivilités,) vous pouvez contacter les N° suivants :

- Astreinte Élus **06 49 99 17 67**
- Gendarmerie **17**
- + **Information, questions sur le Coronavirus : 0 800 130 000**

## ETAT CIVIL

**Les déclarations soumises à des délais (déclaration de naissance, déclaration de décès) sont maintenues.** Dans ces cas, le maximum de pièces annexes devra être transmis par voie dématérialisée pour l'établissement des actes en amont. Appeler le téléphone d'astreinte des élus.

**Reconnaissance anticipée.** Pour les couples non mariés attendant un enfant. Les pièces nécessaires (pièce d'identité de chacun des deux parents, justificatif de domicile de moins de trois mois) devront être transmises sur l'adresse mail de la mairie pour l'établissement des actes en amont. Un rendez-vous vous sera ensuite donné pour la signature des actes.

**PACS et mariage :** L'organisation des PACS et mariages est reportée jusqu'à nouvel ordre (sauf exception).

## SACS JAUNES

Si vous avez besoin de sacs jaunes, nous vous invitons à envoyer un mail sur la boîte mail de la mairie ([mairie.ardenaysumerize@wanadoo.fr](mailto:mairie.ardenaysumerize@wanadoo.fr)), un rendez-vous vous sera ensuite programmé pour venir les retirer.

## ECOLE - PERISCOLAIRE

Les trois écoles du SIVOS sont fermées jusqu'à nouvel ordre mais les enseignants assurent une veille téléphonique et présente pour assurer une continuité pédagogique.

Le SIVOS organise un **accueil des enfants des personnels soignants** dans l'école de Nuillé le Jalais ou l'accueil périscolaire est également assuré. Si vous avez des besoins, merci de vous signaler, au plus tard la veille,

Pour l'école : auprès de la mairie de Nuillé le Jalais au **02.43.89.83.24**

Pour l'accueil périscolaire au **06.06.46.19.90**

## ASSISTANCE AUX PERSONNES DEPENDANTES

Une veille téléphonique a été mise en place avec appel hebdomadaire pour s'assurer que les personnes identifiées comme étant fragiles ou dépendantes n'aient besoin de rien. En cas de besoin appeler le numéro d'astreinte élus.

Bon courage à tous,  
**André PIGNÉ**, maire